

RÈGLEMENT CHALLENGE ENTREPRISES TOUT RENNES COURT 2024

Le Challenge Entreprises Tout Rennes Court 2024 est ouvert à toute entreprise ou organisation en possession d'un n° de SIRET ou RNA (répertoire national des associations). Celui-ci sera nécessaire au moment de l'inscription de l'Entreprise au Challenge.

Chaque entreprise aura la liberté de renommer son équipe. L'organisateur conservera toutefois un droit de regard sur la portée du nom de choisi et si nécessaire de demander de changer l'appellation de l'équipe.

Article 1 - Organisation

COURSSS organise un Challenge Entreprises sur les courses S'mi, 10km, 5km dans le cadre de l'édition 2024 de **Tout Rennes Court**.

Le principe est un challenge du nombre.

L'inscription au challenge est automatique dès lors qu'une équipe aligne au moins un(e) athlète sur l'une des courses.

Article 2 - Conditions d'inscription

Les participant(e)s sont soumis(es) au règlement général des épreuves de Tout Rennes Court à télécharger sur le site de Tout Rennes Court.

Chaque entreprise doit préalablement s'enregistrer via le lien dédié :

<https://www.sportinnovation.fr/Evenements/Groupes/registerGroupUser/2865>

Il ne peut y avoir qu'une inscription de groupe par entreprise ou organisation.

Pour participer au challenge, l'athlète doit être inscrit(e) sur la course de son choix et rattaché(e) à son entreprise ou organisation via la liste déroulante dédiée à cet effet (voir article 3).

L'inscription au Challenge est **gratuite**.

Article 3 - Procédure de saisie des inscriptions

Chaque coureur s'inscrit individuellement à sa course, il devra impérativement indiquer dans son formulaire d'inscription son entreprise ou organisation via le champ dédié :

▶ Votre inscription

- Non Licencié
- Licencié FFA
- Pass' J'aime Courir
- Equipe, Association ou Entreprise

Entreprise

Ce champ peut être renseigné, peu importe la nature de l'inscription : non licencié, licencié FFA, etc.

Article 4 - Remise des Dossards

Le retrait des dossards s'effectuera :

- Le vendredi 11 octobre de 12h à 19h, esplanade du Général de Gaulle - RENNES,
- Le samedi 12 octobre de 10h00 à 19h, esplanade du Général de Gaulle - RENNES,
- Le dimanche 13 octobre dès 8h00 et jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course, esplanade du Général de Gaulle - RENNES.

L'identité de chaque participant devant être contrôlée, le retrait se fait individuellement et il n'y a pas de retrait de groupe possible (sauf présentation d'un justificatif d'identité pour chaque membre de l'entreprise ou organisme).

Article 5 - Classement

Il est prévu d'établir 4 classements en fonction de la taille de l'entreprise :

- Micro-entreprise : 1 à 9 salariés,
- Petites entreprises : 10 à 49 salariés,
- Moyennes entreprises : 50 à 249 salariés,
- Grandes entreprises : > 250 salariés.

Le classement est réalisé par addition du nombre d'arrivants classés de la même équipe dans chacune des courses suivantes, à raison d'un point par arrivant :

- S'mi Ouest France,
- 10 km Crédit Mutuel de Bretagne,
- 5 km Harmonie Mutuelle.

En cas d'ex-aequo, les équipes seront départagées à la performance en cumulant le meilleur chrono des participants de l'entreprise ou organisation sur chaque course Semi / 10km / 5km (en cas d'absence de participant sur l'une des trois courses, c'est le chrono du dernier arrivant de la course qui sera pris en compte pour le calcul).

Article 6 - Remise des Trophées :

La cérémonie officielle s'effectuera à l'issue de l'établissement et de la validation par le comité d'organisation des différents classements.

La cérémonie officielle aura lieu dans les locaux d'un partenaire de COURSSS pour l'organisation de l'édition 2024 de Tout Rennes Court.

Les dates et lieux seront précisés lors d'une invitation officielle transmise par le comité d'organisation.